

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 20 AVRIL 2023**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 12
 Absents : 4
 Procuration : 1
 Qui ont pris part à la
 délibération : 13

L'an 2023, le 20 avril, à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, Louis RICARD, Michel MILLET, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Lucien FERRAS et René DARAN

Date de la convocation :

04 avril 2023

Date d'affichage :

04 avril 2023

Absents excusés : Mr Didier BRUN**Absents :** Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN et Philippe SPITERI*Mr Didier BRUN a donné procuration à Mr Jean-Michel MARIA*Objet de la délibération :**A été désigné secrétaire de séance :** Mr Jean-Michel ISOART

Admissions en non-valeur

.....

Le président présente deux états de non-valeurs proposé par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Aure-Louron.

Le premier d'un montant de 1 061.86 € Cet état concerne des sommes restant dues et présentées aux motifs de :

- combinaison infructueuse d'actes,
- poursuites sans effet,
- demande de renseignement négative.

Ces sommes portent pour la quasi-totalité sur le recouvrement des redevances d'assainissement et de modernisation pour des réseaux de collecte au titre des exercices 2018 à 2022.

Le second d'un montant de 359.38 € concerne des sommes restant dues et présentées au motif de

- surendettement et décision d'effacement de la dette par la Commission de surendettement de la Banque de France.

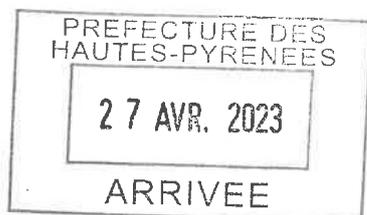
Le comité syndical, le Président entendu et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- pour le premier état l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 121.68 € conformément au détail, ci-dessous :

2019 : 121.68 € (R-4-42)

**Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,**



Délibération N° 06-04-2023

- Pour le second état l'extinction de la dette pour la somme de 359.38 € (R-9-120, R-10-112, R 9-116)

Les sommes seront prévues au budget primitif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ

Le Secrétaire

Jean-Michel SOART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VILLE-AURE

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
27 AVR. 2023
ARRIVEE